



**Mission Permanente de la Grèce auprès de l'Office de Nations
Unies à Genève**

**9^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention
d'Interdiction des Mines Antipersonnel**
Genève, 24-28 novembre 2008

Destruction des stocks
(26 novembre 2008)

Intervention de
S.E. Monsieur Franciscos Verros
Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce

(Seul le texte prononcé fait foi)

Monsieur le Président,

Permettez moi tout d'abord de vous féliciter pour votre désignation de Présider notre 9^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention d'Ottawa. Je vous assure du plein soutien de notre délégation.

Permettez-moi également de réaffirmer l'engagement ferme de la Grèce d'honorer pleinement ses obligations résultant des articles de la Convention d'Interdiction des mines antipersonnel.

Convaincue de l'importance du principe de transparence pour la bonne application de la Convention, la Grèce a invité Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein, Président de la 8^{ème} Réunion des Etats Parties de la Convention ainsi que M. Kerry Brinkert, Directeur de l'Unité de soutien de la Convention, à Athènes. La visite a eu lieu du 8 au 10 octobre 2008. Pendant leur séjour, les invités ont été informés des efforts effectués par la Grèce pour l'application de la Convention.

Monsieur le Président, permettez moi maintenant de partager avec vous et les autres délégations quelques informations sur la question très importante de la destruction des réserves de mines.

Nous rappelons que, selon les informations fournies par nous précédemment, les adaptations nécessaires de notre législation nationale étaient à l'origine du retard marqué dans le processus de destruction des stocks de nos mines antipersonnel.

Ces problèmes sont désormais, fort heureusement, résolus et la mission de destruction des réserves a été confiée à une entreprise privée, les Systèmes de Défense Helléniques (HDS) SA. Le contrat entre le Ministère de la Défense de la République Hellénique et la société a été signé le 25 juin 2008. Le financement de l'opération est couvert par le budget existant du Ministère de la Défense.

Ensuite, le Midjur, à Gorni Lom, en Bulgarie, a été désigné comme lieu de destruction, qui sera effectuée par la société bulgare VIDEX Ltd, employant la technique « melt out ». Ceci permet d'être en totale conformité avec les dispositions de protection de l'environnement et les règles de sécurité de la directive de l'Union Européenne (2000/76/EC ainsi que celle d'ISO, 14001:2004).

Le permis d'exportation vers la Bulgarie ainsi que l'autorisation bulgare d'importation ont déjà été signés et je suis très heureux de vous annoncer, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les Etats parties, qu'en ce moment 40 tonnes de mines se trouvent déjà à leur destination finale en Bulgarie (il s'agit de 7.488 mines de type DM 31).

D'autre part, suivant le programme, un total de 1.000 tonnes de mines sera transporté chaque mois de la Grèce vers la Bulgarie pour leur destruction.

Etant donné que le poids total des 1.566.532 mines initialement stockées s'élève à 8.500 tonnes, la destruction totale du stock sera complétée d'ici à la fin de l'été prochain.

Monsieur le Président, la Grèce, convaincue que la cause du désarmement est profondément ancrée dans les principes humanitaires qu'elle soutient sans hésitation, s'efforce d'appliquer scrupuleusement la destruction de ces mines antipersonnel. Nous sommes certains que le délai sera respecté. Nous sommes naturellement prêts à informer les Etats Parties de l'évolution du processus.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre attention.
